



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa ••••• اديس ابابا

CM/1091 (XXXVI)

CONSEIL DES MINISTRES
TRENTE-SIXIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, ETHIOPIE
23 FEVRIER - 1er MARS 1980

RAPPORT DU COMITE DES 19 SUR L'ASSISTANCE
AUX ETATS DE LA LIGNE DE FRONT



CM1091

RAPPORT DU COMITE DES 19 SUR L'ASSISTANCE AUX ETATS
DE LA LIGNE DE FRONT

La Résolution CM/Res. 637 (XXXI) sur l'assistance aux Etats de la Ligne de Front stipule dans les paragraphes suivants du dispositif ce qui suit :

- "Donne mandat au Comité des Dix-Neuf de dégager les voies et moyens en vue d'obtenir des sources extérieures à l'Afrique une aide financière et matérielle concrète et d'entreprendre des missions à cet effet ;
- Demande au Président du Comité des Dix-Neuf et au Secrétaire Général de l'OUA d'entrer en contact, après consultations avec les Etats de la Ligne de Front, avec la BADEA, la BAD et autres agences de mise en oeuvre de projets dans le monde Arabe afin de terminer rapidement l'élaboration des projets ayant déjà fait l'objet d'un accord bilatéral".

2. Dans un effort pour mettre en oeuvre les dispositions de cette résolution, le Comité des Dix-Neuf a nommé deux sous-comités lors de sa Cinquième Session tenue à Lomé en juin 1980. Les deux sous-comités ainsi nommés pour entreprendre des missions dans divers pays et auprès de certaines organisations étaient :

a) Le sous-comité sur l'assistance financière et matérielle :

- | | |
|--------------|--------------|
| i) Togo | (Président) |
| ii) Soudan | (Rapporteur) |
| iii) Nigéria | (Membre) |

b) Le sous-comité sur les livraisons de pétrole :

- i) Algérie (Président)
- ii) Cameroun (Rapporteur)
- iii) Zaïre (Membre)

3. La nomination des deux sous-comités a été approuvée par le Conseil des Ministres lors de sa Trente-Cinquième Session ordinaire tenue en juin 1980 à Freetown, Sierra-Léone.

Efforts en vue de la mise en oeuvre de la Résolution CM/Res.63 (XXXI)

4. Sitôt après Freetown, le Président du Comité des Dix-Neuf a pris des mesures pour amener les deux sous-comités à assumer les fonctions qui leurs ont été assignées et n'a cessé de déployer des efforts considérables dans ce sens. Ces efforts ont été couronnés par la convocation au niveau des experts, de la réunion du sous-comité sur l'assistance financière et matérielle tenue à Addis-Abéba du 17 au 19 septembre 1980.

5. Le sous-comité sur l'assistance financière et matérielle a élaboré un programme de missions à entreprendre auprès de certains pays et de certaines organisations. Ces missions qui sont au nombre de six doivent être effectuées auprès des pays et des organisations suivants :

1. La mission dans les pays scandinaves conduite par le Ministre togolais des Affaires étrangères ;
2. La Mission dans les pays Socialistes conduite par le Ministre des Affaires étrangères du Nigéria ;
3. La Mission dans les pays arabes conduite par le Ministre soudanais des Affaires étrangères ;
4. La Mission auprès de la Banque Mondiale et du FMI conduite par le Représentant permanent du Nigéria auprès des Nations Unies ;

5. La Mission auprès de l'UNESCO, de la FAO et de l'ONUDI conduite par l'Ambassadeur du Togo en France ;

6. La Mission auprès de la BAD et de la BADEA conduite par un Ambassadeur du Soudan.

6. Chacune de ces missions devrait être effectuée avant le 15 décembre 1980. Le rapport du sous-comité figure en annexe I.

7. La Mission dans les pays Scandinaves aurait dû commencer le 21 novembre 1980, mais les ministres des Affaires Etrangères de ces pays ont demandé son ajournement car ils devaient assister à la Conférence des Etats de l'Afrique australe dont les dates coïncidaient avec l'arrivée de la Mission. En conséquence, le Président du Comité des Dix-Neuf et Chef de la délégation a remis le voyage et envoyé deux émissaires à Maputo pour rencontrer les Ministres des Affaires Etrangères des pays Scandinaves afin d'arrêter de nouvelles dates.

8. La Mission dans les pays arabes a été remise sur la demande du Chef de la délégation (Soudan) eu égard à la situation politique et militaire qui prévalait dans la région. La Mission dans les pays Socialistes a été également remise sur la demande expresse du Chef de la délégation (Nigéria) afin d'obtenir des éclaircissements sur le but de la Mission.

9. Il est à espérer que le sous-comité pourrait en temps opportun accomplir la mission qui lui a été confiée.

CG/1091 (XXXVI)

ANNEXE

RAPPORT DU SOUS-COMITE DU COMITE DES DIX-NEUF SUR
L'ASSISTANCE FINANCIERE ET MATERIELLE AUX ETATS
DE LA LIGNE DE FRONT

Le Sous-Comité du Comité des Dix-Neuf sur l'Assistance financière et matérielle aux Etats de la Ligne de Front s'est réuni au niveau des Experts à Addis-Abéba du 17 au 19 septembre 1980 sous la présidence de S.E. Monsieur De Meideros, Inspecteur Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République togolaise.

Point 1 : Discours d'ouverture du Président

Dans son discours d'ouverture, le Président du Sous-Comité sur l'assistance financière et matérielle a mis l'accent sur le reproche généralement fait par les Etats de la Ligne de Front au Comité des 19 qui jusqu'ici n'a pas encore réussi à leur procurer une aide concrète dans quelque domaine que ce soit. Ces Etats ont salué avec enthousiasme la création du Comité des 19 et ont placé de grands espoirs dans l'assistance humanitaire et autre que le Comité pourrait leur fournir pour les aider à résoudre les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés.

2. Le Président a donc insisté sur l'importance et l'urgence de la tâche confiée au Sous-Comité (la date d'échéance étant fixée au mois de janvier 1981) et sur la nécessité pour les Etats membres du Sous-Comité de tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés dans les délais impartis. Il a proposé donc la mise au point d'un programme de visites simple, précis, réaliste et facilement réalisable, à présenter au Comité des 19 et notamment à son Président, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Togo, et aux deux autres Etats membres du Sous-Comité, à savoir le Nigéria et le Soudan.

3. Le Président a enfin attiré l'attention du Sous-Comité sur le fait que c'est très certainement la dernière chance qui est offerte au Comité des 19 pour montrer son dynamisme et démontrer sa crédibilité. Il conviendrait donc de saisir cette chance en s'efforçant de parvenir à tout prix à des résultats concrets aussi minimes soient-ils. Les Etats de la Ligne de Front ont besoin de l'aide de leurs frères d'Afrique et de l'assistance d'autres Etats et organismes non-africains et pour cela ils font confiance au Comité des 19. La libération rapide et totale de notre continent est à ce prix.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour :

4. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
 1. Allocution d'ouverture par le Président (Togo) ;
 2. Adoption de l'ordre du jour ;
 3. Organisation des travaux ;
 4. Examen de :
 - a) l'aide financière ;
 - b) l'aide matérielle ;
 5. Examen du rapport ;
 6. Questions diverses.

Point 3 : Organisation des travaux :

5. L'horaire de travail suivant a été adopté :
 - Matinée : 10 heures à 13 heures
 - Après-midi : 16 heures à 19 heures

Participants : Togo (Président) ; Soudan (Rapporteur) ; Nigéria (Membre) ;

Observateur : Angola

Le Président du Sous-Comité avait lancé des invitations aux Etats de la Ligne de Front par le biais du Secrétariat Général en vue de leur participation aux travaux du Sous-Comité. A l'exception de l'Angola cependant, les autres Etats de la Ligne de Front n'ont pas pu participer aux travaux du Sous-Comité. La liste des participants figure à la fin de cette annexe.

Point 4 : Examen de l'aide financière et matérielle :

6. En introduisant ce point, le représentant du Secrétariat a fait un bref compte-rendu des circonstances qui ont conduit à la création des deux Sous-Comités par le Comité des 19 lors de sa cinquième Session ordinaire tenue à Lomé en juin 1980 ; cette décision avait été adoptée par le Conseil des Ministres lors de sa 35ème Session ordinaire tenue à Freetown. Un Sous-Comité était chargé, a-t-il déclaré, d'assurer la mise en oeuvre de la Résolution Res.CM/637 (XXXI) aux termes de laquelle le Comité des 19 avait été mandaté d'entreprendre des missions en vue d'obtenir une aide matérielle et financière d'autres sources extra-africaines au profit des États de la Ligne de Front. L'autre Sous-Comité, a-t-il poursuivi, devait s'occuper de la question de savoir comment obtenir les 500.000 tonnes de pétrole que le Comité des 19 avait fixé comme objectif à atteindre au profit des États de la Ligne de Front.

7. La tâche immédiate qui incombait à ce Sous-Comité, a-t-il déclaré, était d'élaborer un programme de missions que devraient entreprendre les Ministres du Sous-Comité.

8. Il a toutefois saisi l'occasion pour informer les délégués qu'à ce jour une somme de 1 million de dollars EU a été offerte aux États de la Ligne de Front. Cette somme a été répartie comme suit :

- Mozambique : \$EU 500.000 ;
- Botswana : \$EU 300.000 ;
- Zambie : \$EU 200.000 ;

Il a par ailleurs ajouté que l'Algérie avait offert 30.000 tonnes de pétrole.

9. Cette information de base a été complétée par le Président qui a fait l'historique du Comité des 19 et souligné les nombreux efforts déployés par le Comité des 19 pour obtenir une assistance accrue en faveur des États de la Ligne de Front.

10. Après ces observations préliminaires, le Sous-Comité a longuement discuté des pays à visiter et des dates des missions à entreprendre. A l'issue d'un débat exhaustif, le Sous-Comité a arrêté un programme de missions et a décidé que trois délégations distinctes composées des membres du Sous-Comité entreprendront les missions énoncées dans le programme de missions ci-joint.

11. Le Sous-Comité a décidé d'envoyer trois délégations, parce qu'il a estimé que les régions à visiter étaient beaucoup trop nombreuses pour une seule délégation. Le Sous-Comité a également tenu compte de la brièveté du temps qui lui était imparti ainsi que du fait qu'il serait souhaitable que chacun des Ministres des Affaires Etrangères, membres du Sous-Comité puisse conduire une de ces missions conformément à la décision de Lomé. Certains délégués ont également fait remarquer que le fait de diviser le Sous-Comité en trois groupes distincts permettrait à chaque groupe de concentrer son attention sur des domaines précis, à savoir l'assistance financière et technique. Il a toutefois été souligné que le mandat des groupes devrait être assez souple afin qu'ils aient les coudées franches quelles que soient les situations.

COMPOSITION DES DELEGATIONS :

12. Le Sous-Comité a décidé que chacun des trois groupes doit être dirigé par un Ministre des Affaires Etrangères et que les deux autres membres du Sous-Comité doivent être des cadres supérieurs du Gouvernement.

13. Les Etats de la Ligne de Front seront représentés dans chaque mission par un coordonnateur qui devra consulter tous les Etats de la Ligne de Front sur leurs besoins.

14. Le Secrétaire Général de l'OUA aura à choisir le personnel du Secrétariat qui effectuera les missions.

CHOIX DES PAYS A VISITER :

15. Dans le choix des pays à visiter, le Sous-Comité s'est basé sur les expériences du passé, les pays qui ont apporté leur soutien inconditionnel à la lutte de libération en Afrique australe, ceux qui lui ont manifesté leur sympathie, et ceux qui disposent de ressources et de possibilités de lui apporter leur aide. En fait, le Sous-Comité ne voulait que suivre la tradition.

LES INSTITUTIONS :

16. Pour des raisons d'économie et de temps, le Sous-Comité a décidé que les ambassadeurs africains des Etats membres du Sous-Comité à Paris et à New York effectuent ces missions auprès des Organismes des Nations Unies.

DEBUT ET FIN DES MISSIONS :

17. En raison du fait que le Comité des 19 devra présenter un rapport sur ses activités à la Session du Conseil des Ministres en février, et conscient du besoin urgent d'obtenir l'assistance nécessaire aux Etats de la Ligne de Front, le Sous-Comité a décidé que les missions doivent commencer avant le 15 octobre et ne se terminer que le 15 décembre au plus tard. Les rapports des missions doivent être présentés au Président du Comité des 19 avant le 31 décembre.

18. Le Sous-Comité demande à chaque Chef de délégation d'établir son propre calendrier après avoir consulté les autres membres de la délégation, et de communiquer ledit calendrier au Secrétariat Général afin que les dispositions nécessaires soient prises auprès des pays hôtes.

ASSISTANCE DE L'AFRIQUE AUX ETATS DE LA LIGNE DE FRONT :

19. L'on s'est beaucoup préoccupé du soutien et de l'aide de l'Afrique elle-même aux Etats de la Ligne de Front dont les économies ont souffert et continuent de souffrir des raids aériens barbares du régime raciste d'Afrique du Sud, et cela a causé de leur engagement inébranlable dans la lutte armée. Il a été fait remarquer qu'à moins que les Etats membres de l'OUA assument leur devoir sacré tel que stipulé dans la Résolution de Maurice, tout recours à l'aide extérieure équivaudrait à faire ironiquement fi de la Résolution de Maurice.

20. Le Secrétariat a informé le Sous-Comité que le Conseil des Ministres avait décidé, à Freetown, la tenue d'une conférence d'annonce de contributions au cours de la prochaine session budgétaire du Conseil au cours de laquelle il sera demandé aux Etats membres de l'OUA de spécifier la nature de l'aide qu'ils pourraient apporter. En outre, un document concernant l'aide concrète soumis par le Togo est à l'étude et sera communiqué aux Etats membres pour examen et pour qu'ils soumettent leurs commentaires au Secrétariat Général avant la fin de l'année. Le Secrétariat a également rappelé qu'il a été demandé au Comité de Libération d'étudier le document et de soumettre ses commentaires et observations à la prochaine session du Comité des 19 en février 1981.

21. A ce sujet, le Président du Sous-Comité étant également le Représentant du Togo, a informé les membres du Sous-Comité que le Gouvernement togolais a décidé de verser une contribution de 100.000 \$EU au titre de l'assistance aux Etats de la Ligne de Front. Le Sous-Comité a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple togolais pour ce geste noble et a exprimé l'espoir que les autres Etats membres de l'OUA s'inspireront de ce geste.

22. De son côté, le Représentant de l'Angola a informé le Sous-Comité que bien qu'exempté du versement de sa contribution au budget ordinaire de l'OUA, le Gouvernement angolais a décidé de verser 5% de sa quote part au budget annuel de notre Organisation.

23. Le Sous-Comité a clos ses travaux le 19 septembre 1980.

PROGRAMME DES VISITES A EFFECTUER
AUPRES DES ETATS NON-AFRICAINS ET DES ORGANISMES D'AIDE
SUSCEPTIBLES D'APPORTER DE L'ASSISTANCE MATERIELLE
ET FINANCIERE AUX PAYS DE LA LIGNE DE FRONT

a) Depuis le Sommet de Freetown où fut adopté par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement le rapport de la réunion de Lomé du Comité des 19, créant 2 Sous-Comités, le premier sur l'assistance financière et matérielle et le second sur l'assistance en produits pétroliers, plusieurs mois se sont déjà écoulés sans que les deux Sous-Comités aient pu réellement entamer leurs activités.

b) Le temps qui reste encore disponible, d'une part pour effectuer ces nombreuses visites auprès des Etats non-Africains et des organismes d'aide susceptibles d'apporter de l'assistance aux pays de la Ligne de Front et pour, d'autre part, préparer et présenter le double rapport du Comité des 19 avant le prochain Conseil des Ministres de l'OUA conformément à la décision de Freetown, demeure relativement limité.

c) Le Sous-Comité sur l'assistance financière et matérielle, dans l'étude et l'appréciation de la tâche qui lui a été confiée a dû tenir compte des deux facteurs importants mentionnés ci-dessus pour fixer notamment les diverses priorités et répartir les tâches entre les trois Etats membres du Sous-Comité, dans le seul souci de proposer un programme réaliste et facilement réalisable.

d) Après un examen approfondi de la situation, le Sous-Comité a cru devoir retenir le programme suivant :

GROUPE I :

a) Pays à visiter : Pays scandinaves (Suède, Norvège, Finlande, Danemark)

b) Composition de la délégation :

Togo - Président

Nigéria

Soudan

Etats de la Ligne de Front (Angola : Coordonnateur)

Secrétariat

Domaine : Assistance humanitaire portant sur des domaines tels que l'aide pour la reconstruction d'hôpitaux, des cliniques, des dispensaires, des écoles, des ponts et des routes qui ont été bombardés et détruits par les raids aériens de l'Afrique du Sud raciste. Assistance sous forme de fourniture de produits alimentaires, de produits pharmaceutiques, de couvertures, etc...

GROUPE II :

a) Pays à visiter : Pays socialistes (URSS, Yougoslavie, Roumanie, RDA, Tchécoslovaquie, Hongrie)

b) Composition de la délégation :

Nigéria - Président

Soudan

Togo

Etats de la Ligne de Front (Zambie : Coordonnateur)

Secrétariat

Domaine : Assistance matérielle et technique

GROUPE III :

a) Pays à visiter : Pays arabes (Qatar, Emirats arabes unis, Irak, Arabie saoudite, Koweït, BADEA et BAD).

b) Composition de la délégation :

Soudan - Président

Togo

Nigéria

Etats de la Ligne de Front (Botswana : Coordonnateur)

Secrétariat

Domaine : Assistance financière et technique et mise en oeuvre prioritaire des projets de développement des pays de la Ligne de Front déjà approuvés.

GROUPE IV :

a) Institutions à visiter : (PNUD, FAI, Banque mondiale par les Ambassadeurs africains auprès des Nations Unies)

b) Composition de la délégation :

Nigéria - Président

Togo

Soudan

Etats de la Ligne de Front - Zimbabwe : Coordonnateur)

Secrétariat

Domaine : Financement des projets de développement des Etats de la Ligne de Front.

GROUPE V :

a) Institutions à visiter: (UNESCC, FAO, ONUDI, OMS par les ambassadeurs africains à Paris).

b) Composition de la délégation :

Togo - Président

Soudan

Nigéria

Etats de la Ligne de Front (Mozambique : Coordonnateur)

Secrétariat

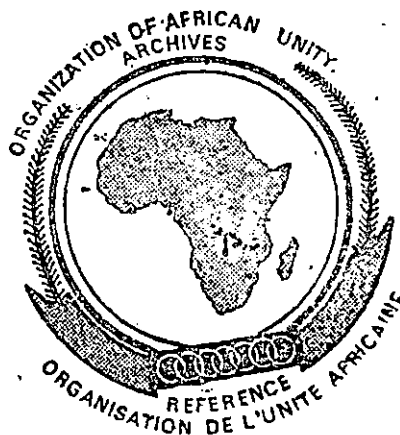
Domaine : Assistance générale des institutions des Nations Unies aux pays de la Ligne de Front.

REUNION DU SOUS-COMITE SUR L'ASSISTANCE FINANCIERE
ET MATERIELLE AUX PAYS DE LA LIGNE DE FRONT

(Addis-Abéba, 17-19 septembre 1980)

LISTE DES PARTICIPANTS

Pays	Nom	Titre
1. Togo	De Medeiros Kodjo	Inspecteur Général, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
2. Soudan	Ahmed Elmutasim	Deuxième Secrétaire, Ambassade du Soudan en Ethiopie
3. Nigéria	O. George P.S.O. Eromobor	Conseiller Premier Secrétaire
4. Angola	Miguel Neto	Ambassadeur de la République Populaire d'Angola au Nigéria





ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا *

CONSEIL DES MINISTRES

Trente-Sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, Février 1981

CM/1088 (XXXVI)

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR L'IRIC



1088

R A P P O R T - P R E S E N T A T I O NDEMANDE DE SUBVENTION DE L'OUA
A L'IRIC POUR L'ANNEE 1980-1981
=====

Un Etat des relations avec l'OUA et l'exposé du projet de programmes s'impose :

(I) RELATIONS OUA-IRIC

Les relations OUA-IRIC sont déjà anciennes et solides : le 12 Juin 1974 lors du sommet de Mogadiscio, l'Organisation continentale africaine octroyait un statut d'observateur à notre établissement reconnaissant ainsi sa vocation continentale en matière de formation et de recherche en relations internationales de cadres appelés à être des responsables dans les Départements ministériels et missions diplomatiques des Etats africains ainsi que dans les organisations internationales africaines ou universelles. La Direction de l'IRIC consciencieuse de ce statut a tenu à participer aux différentes réunions de l'Organisation panafricaine.

- Et l'Organisation a concrètement marqué son intérêt soutenu pour ce partenaire en accordant successivement à l'IRIC :

- Une subvention de 20 000 \$ pour l'année universitaire 1975-76,
- Une subvention de 40 000 \$ pour 1976-1977,
- une subvention de 35 000 \$ pour 1978-1979.

Les deux premières subventions ont été utilisées pour financer :

- des bourses d'études d'Etudiants non pris en charge par leurs gouvernements ou par des Organismes,
- Leurs voyages d'études et leurs voyages de rapatriement.

La dernière subvention octroyée a servi d'appui :

- au fonctionnement général en vue de renforcer l'origine continentale des Etudiants et Stagiaires ;
- à la tenue des séminaires particulièrement du Deuxième Séminaire africain de Droit International Humanitaire (surplus des frais locaux) groupant plus de quatre vingts spécialistes de trente pays africains.

(II) APPUI AU PROGRAMME D'ACTIVITES 1980

L'IRIC souhaiterait un appui particulier de l'OUA dans quatre secteurs d'activités.

1 - Extension du caractère continental du personnel
Etudiant

L'IRIC a affirmé de plus en plus sa vocation continentale en ouvrant sans exclusive de langue ou de pays ses portes aux Etudiants de toutes les régions d'Afrique.

La liste d'étudiants et de stagiaires jointe en annexe permet d'en mesurer le progrès.

2 - Renforcement du caractère bilingue par l'organisation d'un stage préliminaire de langue qui coûterait approximativement quatre millions de francs CFA.

3 - La nécessité d'une réouverture d'un cycle moyen de formation de cadres intermédiaires de la Diplomatie particulièrement à l'intention de jeunes pays africains ayant récemment accédé à l'indépendance sous forme de stage consulaire et de chancellerie qui se chiffrerait approximativement à quinze (15) millions de francs CFA.

4- Le soutien au prochain Séminaire sur "le Règlement pacifique des Conflits en Afrique" dont les frais locaux sont évalués à quatorze (14) millions de francs CFA.

Le Directeur de l'IRIC

(signé)

Prof. J. OWONA

BUDGET RECAPITULATIF

I -	<u>EXTENSION DU CARACTERE CONTINENTAL DU PERSONNEL ETUDIANT</u>	
	4 Bourses à l'intention du Zimbabwe et de la Namibie ou d'autres pays ayant récemment accédé à l'indépendance.)..... 4 544 000
	2 Bourses de 3ème Cycle et 2 Bourses de Stage)
II -	<u>REINFORCEMENT DU CARACTERE LINGUISTIQUE</u>	
	1 Stage préliminaire de langue par Etudiant de 1ère Année	1 000 000
	2 - échange des professeurs avec d'autres Institutions ..	1 500 000
	- voyage d'études des Etudiants et Stagiaires	1 500 000
	TOTAL PARTIEL	4 000 000
III -	<u>REOUVERTURE D'UN CYCLE MOYEN DE FORMATION DE CADRES INTERMEDIAIRES DE LA DIPLOMATIE</u>	
	Stage consulaire et Chancellerie	
	10 Bourses.....	11 360 000
	(Honoraires des Professeurs)	3 640 000
	TOTAL PARTIEL	15 000 000
IV -	<u>SEMINAIRE SUR "LE REGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS EN AFRIQUE"</u> de Novembre 1980	14 000 000
	TOTAL GENERAL	<u>37 544 000</u>

Arrêté à la somme de :

QUATRE SEPT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE QUATRE MILLE FRANCS CFA.

Fait à Yaoundé, le 4 juin 1980

Vu :

Le Directeur de l'IRIC

Service financier

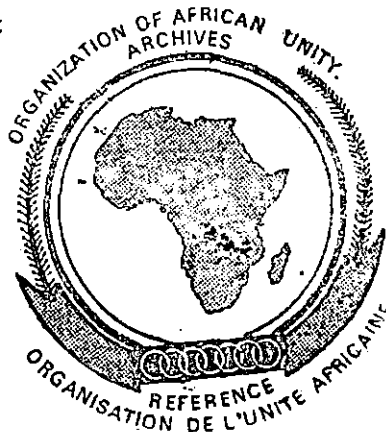
(signé)

NSANGOU NJIKAL Mama

(signé)

Prof. J. OUCHA

Agrégé de Droit Public



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-03

Report of the Committee of 19 on Assistance to the Frontline States

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9618>

Downloaded from African Union Common Repository